

Répression syndicale dans le 92...

Un coup monté de toutes pièces !

■ **Constats d'huissiers réécrits par La Poste** ■ **Pratique de « l'autoséquestration » systématique** ■ **Entrave permanente à la liberté syndicale** ■ **La fédération SUD-PTT demande au Siège de faire toute la lumière sur cette affaire.**

Une campagne de calomnie sans précédent

Le conflit des facteurs des Hauts-de-Seine du printemps a été l'occasion d'une campagne de calomnie sans précédent contre SUD-PTT et ses pratiques syndicales. Il faut se souvenir que La Poste avait agi de la même façon en 2009 (diffamation, photo-montages...) et que des plaintes déposées par militants de SUD PTT sont en cours au pénal.

Violences, contraintes physiques et psychologiques, séquestration... la liste serait trop longue des griefs accusant nos militants ; sans même parler des qualificatifs utilisés à leur encontre.

Face à cette déferlante, beaucoup de cadres supérieurs et de cadres ont souvent pris pour argent comptant cette théorie de « fous furieux » qui n'avaient rien à voir avec le syndicalisme. Il faut dire que le soutien du Siège et de la direction du Courrier à cette thèse y est pour beaucoup.

Des constats d'huissiers bidonnés...

Nos militants, sous la menace de sanctions très lourdes (un licenciement, deux exclusions de plusieurs mois), ont été poursuivis et sanctionnés notamment à partir de constats d'huissiers.

Or, nous avons la preuve que les constats ont été ré-

écrits pour « charger » nos militants. La méthode est simple et rôdée : le cabinet d'huissiers envoie un projet (oui, un projet !) à des responsables de la DOTC 92. Le résultat parle de lui-même : là, où le « projet » ne parle que de grévistes, le constat final rajoute les noms de nos militants.

Au dos du tract, à partir d'une lecture comparée des deux versions, nous vous livrons quelques extraits de cette littérature policière.

Les personnes destinataires de ces projets de constats devront s'expliquer devant un juge.

Une pratique de « l'autoséquestration » bien huilée...

Le 10 mai, les grévistes sont à la DOTC pour obtenir une négociation qui ne vient pas. Motif : la direction veut bien recevoir une délégation mais sans un de nos militants ! Les grévistes ressortent après 20 heures en ayant gain de cause. Bloqués dans les escaliers une bonne partie de l'après-midi, ils sont accusés d'avoir séquestré le personnel RH de la DOTC dans ces mêmes escaliers.

L'auto-séquestration semble un sport très pratiqué dans le 92. Le 12 mai, les grévistes sont dans le bureau de Clamart. Le directeur appelle la mairie pour signaler qu'il est séquestré. Des élus viennent au bureau. Il n'en est rien. Une élue de la mairie témoigne



**FEDERATION SYNDICALE des activités postales
et de télécommunications**

25/27 rue des Envierges 75020 PARIS

Tél 01 44 62 12 00 / Fax 01 44 62 12 34

<http://www.sudptt.org> sudptt@sudptt.fr

par écrit : « *J'atteste avoir été à La Poste le 12 mai suite à un appel du Directeur du centre qui prétendait être séquestré par les agents en grève.... Plusieurs élus étaient présents ainsi que le directeur du centre et le chef de cabinet du maire... Nous avons eu un long entretien avec la direction pour les inciter à entamer la négociation ce qui n'a été accepté que timidement et sans résultat par la suite. La direction nous a fait comprendre qu'elle ne souhaitait pas spécialement négocier ce qui s'est traduit par l'absence de tout rendez-vous par la suite...* ».

Déduire d'une négociation dans un bureau avec le DET qu'il y a eu séquestration n'est pas digne de relations sociales normales.

A Asnières, le 7 mai, nos militants ont été accusés d'exercer des contraintes physiques et psychologiques.

Nous avons, là aussi, des témoignages qui démontrent que tout s'est passé normalement en présence de responsables de la mairie.

Annulation des sanctions !

Dans cette affaire, nous sommes loin des discours policés de «Forum» ou des déclarations sur le dialogue social. Car il faut aussi rappeler que le conflit du 92 a vu des méthodes qui ne sont même pas qualifiables : vigiles, centres cadenassés, interdiction faite aux délégués de pénétrer dans les établissements...

Plus de vingt constats d'huissiers établis à la demande de SUD en attestent !

Au vu de la gravité de cette affaire, le Siège doit maintenant répondre vite car ces méthodes n'ont pas lieu d'être à La Poste.

En tout cas, une chose est sûre pour la fédération SUD-PTT : toute la vérité devra être faite !

Parce ce qu'on ne peut pas salir impunément SUD-PTT et le syndicalisme qu'il défend !

Extraits d'un constat d'huissier réécrit par des responsables de La Poste

Le 7 mai, un huissier est présent dans le centre courrier d'Asnières La version initiale de son constat est envoyée à des responsables de la DOTC 92 Des passages sont rajoutés par ces derniers Extraits...

I - « *Y compris pour toutes les allées et venues de monsieur Guilcher, ce dernier est constamment suivi de près par un des grévistes qui commente ses faits et gestes* ».

La version définitive rajoute « *Lors de toutes les allées et venues de monsieur Guilcher, ce dernier est également et constamment suivi de près par un des grévistes qui commente ses faits et gestes ; il s'agit généralement de monsieur Quirante ou de monsieur Lemerrer.* »

II - « *A 12h25, les grévistes préparent un mégaphone (photo 16)* ».

La version finale devient : « *A 12h25, les grévistes dont monsieur Lemerrer préparent un mégaphone* ».

III - Le constat initial se termine ainsi : « *A notre départ, une dizaine de personnes est encore présente dans le centre mais commence à rassembler leurs affaires* ».

La version corrigée vise clairement à faire croire que les grévistes auraient désorganisé la production et rajoute : « *Monsieur Fourgs, responsable distribution m'indique que compte tenu de l'occupation du centre pendant toute la journée, les restes à déplorer du courrier non distribué sont évalués à 150000 plis. Pendant ma présence sur place et aux environs de 16 heures 30, 17 heures, j'ai constaté que le courrier était rassemblé par les chefs d'équipe. Ces casiers remplis de courrier ont été ensuite enlevés par des chauffeurs venus à cet effet pour détourner le courrier* ».